

LA FEUILLE D'ORME

Bulletin municipal de la commune des Ulmes

N°27 printemps 2015

L'éditorial du maire

Mois de mars, mois des budgets communaux de plus en plus délicats à établir suite aux baisses des dotations de l'Etat : 87 713€ en 2013, 79 330€ en 2014 et sans doute autour de 71 000€ en 2015, bien évidemment sans augmenter la part communale provenant des impôts locaux. Non content de baisser nos dotations, l'Etat nous a imposé les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) depuis la rentrée 2014, ces temps étant bien sûr à la charge des communes possédant une école publique, les écoles privées étant libres de les mettre en place ou pas. Vive l'égalité républicaine!!! Le S.I.U.P. (Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique) de Rou-Marson-Verrie-Les Ulmes aurait pu faire de ces T.A.P. une simple garderie périscolaire à la charge des parents, mais nous avons décidé, pour le bien-être des enfants, de créer diverses activités sous la responsabilité d'animateurs expérimentés et cela sans coût supplémentaire pour les familles.

En conséquence, il existe un impact sur les finances communales dans le budget 2015. Si en 2013 la commune a dû verser une participation de 46 028 € au S.I.U.P., en 2014 celle-ci était de 58 461 € (incluant les TAP de la rentrée de septembre à décembre)... et pour 2015, le budget prévisionnel s'élève à 67 480,12 € pour 62 enfants des Ulmes, soit 38 750 € pour les frais de scolarité, 2 771,90 € pour l'APE (voyage à la neige), 7 360,60 € pour l'accueil périscolaire, 7 521,58 € pour la restauration scolaire et enfin 11 076,04 € pour les TAP. En espérant que l'Etat n'en rajoute pas une couche...

Depuis le début de l'année, plusieurs ulmois m'ont fait part d'appels téléphoniques agressifs de la part d'une société spécialisée dans l'isolement thermique des maisons. Cette société, qui se dit faussement commanditée par EDF-GDF et par votre mairie, insiste pour obtenir un rendez-vous, s'appuyant sur une mise aux normes qu'elle prétend obligatoire avant la fin de l'année 2015 pour l'habitat ancien.

J'ai moi-même été contacté par cette société. Inutile de vous préciser que la conversation a vite tourné court quand j'ai demandé des précisions sur les textes de loi évoqués, les sachant totalement imaginaires et étant parfaitement au fait des normes en cours. En conclusion, n'ayez aucune confiance en ce type de démarchage téléphonique qu'EDF-GDF ne commande jamais... et encore moins la mairie! N'hésitez pas à me contacter en cas de problème avec ces sociétés au comportement abusif et mensonger

La présence des frelons asiatiques sur la commune a progressé en 2014. C'est pourquoi je vous rappelle que l'installation de pièges à partir de février est importante pour essayer d'éradiquer ce fléau. Ils vous permettront de capturer et de détruire un maximum de reines, fondatrices de colonies dès la sortie de leur hibernation de février à mai. J'ai décidé l'achat par la commune d'une dizaine de pièges (voir photo) et de les mettre à disposition de volontaires qui devront les alimenter d'un mélange à base de bière (brune de préférence), de vin blanc (qui repousse les abeilles) et de sirop (cassis ou framboise). Ces volontaires devront être répartis sur le territoire de la commune. Si l'expérience est concluante, un piégeage intensif sera envisagé pour les années à venir. Les personnes intéressées doivent rapidement contacter le secrétariat de la mairie pour s'inscrire.



Ce dimanche 22 mars se déroulera le premier tour des élections départementales, pour lesquelles se présentent à vos suffrages 5 binômes. Ne négligez pas l'importance de ce scrutin qui peut paraître à tort négligeable par certains. Venez voter. Venez exprimer par votre bulletin votre soutien à l'équipe que vous souhaitez voir vous représenter dans votre département. Venez accomplir votre devoir civique.

Didier GUILLAUME

Le point sur l'Etat Civil en hiver

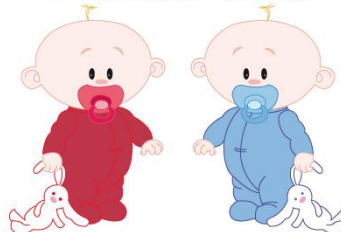
- Quatre ulmois sont arrivés
Tom CARTIER, né le 29 décembre
Marcellin ROUSIERE, né le 05 janvier
Louis FIEVRE, né le 31 janvier

Nos premiers jumeaux du 21^{ème} siècle!!!

Lola et Marius PROUX, nés le 08 février

- Un ulmois nous a quitté
Monsieur Moïse METIVIER, décédé le 02 janvier à l'âge de 76 ans.

Félicitation pour les jumeaux



Informations diverses

- Je recherche tous documents faisant référence aux ULMES jusqu'aux années 50 : photos de classe, factures, cartes postales, lettres, cartes d'identité, tickets de rationnement, actes notariés, étiquettes de vin, menus, programmes de fêtes, de kermesses ou de messes....etc-etc
Vincent IMHOFF, 5 rue des Ormes aux ULMES ☎ : 02.41.38.68.80
- A partir de samedi, vous pouvez déposer vos déchets verts au dépôt communal du Péridet tous les samedis de 14H à 18H. En dehors de ces horaires, vous pouvez demander chaque jour la clef à l'agent technique communal ou au secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture.
- Comme les années précédentes, en ce printemps 2015, un appel est lancé aux personnes qui accepteraient de passer 1 ou 2 heures au nettoyage de l'église, le jeudi 26 mars à partir de 14H30.
Merci d'avance. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Colette GIRAULT ☎ : 02.41.67.01.84.

Au sujet des associations communales

✓ Association de pêche

L'ouverture de l'étang communal des Chenevreaux, rue du Lavoir, ce fera du 11 avril au 31 octobre 2015 inclus.

Il sera possible de pêcher tous les jours, les membres de la famille même hors commune seront les bienvenus. Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et pour le bien de tous, veuillez respecter ce petit coin de pêche, en souhaitant de bonnes journées à tous.

Les cartes sont disponibles auprès de M. JOLY, 5 rue du Mousseau et de M. PLANTON, 16 clos de la Maligny. Cartes annuelles : 20€; 10€ pour les enfants. Une carte à la journée est proposée à 3€.



✓ Association des Parents d'Elèves

Pour information et rappel, l'A.P.E. organise un vide grenier le **8 Mai 2015** à Rou-Marson (2€ le mètre linéaire).

Elle organise également une collecte de papier du **19 Juin 2015 au 21 Juin 2015**. La benne de stockage sera posée sur le parking de l'école des Ulmes. Pensez dès à présent à conserver vos papiers.

Le bénéfice servira comme toutes les autres manifestations à financer une partie des sorties pédagogiques des 3 écoles, financer une partie de la classe de découverte qui a lieu tous les 2 ans, acheter des livres pour les 3 écoles, etc.... Nous comptons sur votre participation. Merci pour les enfants.

Marina DRUGEON Présidente de l'A.P.E.

✓ Familles rurales

Tous les habitants sont conviés à l'Assemblée générale de l'Association Familles Rurales des Ulmes et Environs le **mardi 19 mai 2015 à 20H00 à la salle du Mousseau**.

L'accueil de loisirs fonctionnera **du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2015**, le projet d'animation sera présenté par la directrice lors de l'AG. Les dossiers d'inscription seront remis aux familles présentes. Les dates d'inscription sont fixées au **mercredi 3 juin 2015 de 17H00 à 19H00 et samedi 13 juin 2015 de 10H00 à 12H00**.

Cette année, deux camps sont proposés :

Pour les 12-14 ans : camp sportif au centre BOUESSE à MURS ERIGNE du **6 au 10 Juillet 2015**.

Pour les 8-11ans : camp trappeur à la CORNUAILLE du **20 au 24 juillet 2015**.

Préinscription avant le **30 avril 2015** conseillée.

Personnes à contacter pour tous renseignements concernant l'accueil de loisirs ou les camps :

Marie-Claude PILLIER ☎ : 02.41.67.06 81 - Isabelle GUIBERTEAU ☎ : 09.83.54.75.76

La Mairie des Ulmes à votre service

	Ouverture Secrétariat	Permanences
Lundi	17H - 18H	Jean-Yves PILLIER (Adjoint) de 17H à 18H
Mardi	14H30 - 18H	Didier GUILLAUME (Maire) de 17H à 18H
Mercredi	14H - 16H	Didier GUILLAUME (Maire) de 15H à 16H
Jeudi	FERME	
Vendredi	9H30 - 12H30	Alain DAVASE (Adjoint) de 9H30 à 12H30
Samedi	FERME	

Téléphone du secrétariat : 02.41.67.00.40 – Fax : 02.41.67.85.53

Courriel : mairie.lesulmes49@orange.fr Site internet : www.lesulmes.mairie49.fr

Dates à retenir

- Repas communal des aînés le dimanche 12 avril à la salle des fêtes du Mousseau.
- Soirée « fouées » du Comité des Fêtes le samedi 18 avril à la salle de la Maligny.
- Vide-grenier du Comité des Fêtes le dimanche 21 juin sur le terrain de loisirs de la Maligny.
Réservations auprès de M. Jean-Pierre PORTIER ☎ : 02 41 67 06 23

Elections départementales des dimanches 22 & 29 mars 2015

➤ Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

NOUVEAUTÉ. Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : **anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.** Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4108 conseillers départementaux. Le conseil départemental sera **renouvelé dans son intégralité** lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps **pour une durée de six ans** alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

➤ Mode de scrutin: quelles sont les nouveautés ?

PARITÉ. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins **la majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1^{er} tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir. Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du **binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.**

➤ Pourquoi une nouvelle carte des cantons ?

EQUITÉ. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont mieux adaptés aux **équilibres démographiques de chaque département.**

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. **Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux, une femme et un homme.** Les **nouvelles délimitations** des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu. De 4 035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2 054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4 108 conseillers départementaux en France.

ALERTE AUX TIQUES!!!

Le printemps revient et les envies de balades en pleine nature vont réapparaître pour le plus grand bonheur de tous, y compris pour nos amis à quatre pattes.

Bien sûr nous restons prudents, nous nous méfions de plantes peu sympathiques comme les ronces ou les orties, mais aussi de toutes ces bestioles indésirables que sont les moustiques, les guêpes, les taons ou encore les serpents... dont nous connaissons tous les méfaits.

Il convient pourtant d'ajouter à cette liste très résumée un petit parasite suceur de sang que chacun d'entre nous a déjà rencontré, sans pour autant imaginer la gravité potentielle des microbes qu'il peut nous transmettre et qui sont responsables d'une affection encore insuffisamment connue : il s'agit de la tique, vectrice de la maladie de Lyme.

La tique est un animal aussi étrange dans la nature en passant par 3 stades de développement (nymphe, larve et adulte). A chaque stade, sanguin, durant un maximum de 15 jours, sur un « hôte » à chaque fois différent (petit rongeur ou oiseau, puis lièvre, hérisson... et enfin cervidé ou bétail).



L'homme est un « hôte accidentel » car il ne permet pas à la tique de rediffuser après le repas sanguin, mais c'est à cette occasion qu'il est contaminé par les très nombreux microbes qu'elle porte et qu'elle lui transmet. Parmi eux, la Borrelia, bactérie capable de diffuser dans tout le corps où elle peut s'enkyster en quelques semaines et résister à tous les traitements.

La maladie de Lyme, due à ce microbe sécréteur de toxines, entraîne des troubles cutanés, puis dans les mois qui suivent et en l'absence de traitement précoce, des problèmes articulaires..., musculaires, parfois même cardiaques et plus grave des perturbations neurologiques à l'origine d'un handicap sévère au long cours.



Pour prévenir une telle maladie, la prévention est essentielle : après chaque promenade, surtout en forêt ou dans les hautes herbes, où il est conseillé de porter des vêtements couvrants, il vous faut impérativement bien inspecter votre peau, y compris le cuir chevelu et les plis cutanés.

La découverte d'une tique nécessite qu'elle soit extirpée dès les premières 24H avec un simple tire-tique vendu en pharmacie. Contrairement à une idée reçue, ne l'anesthésiez pas au préalable avec de l'éther, elle relâcherait sa salive emplies de microbes en s'endormant. Le but est de la retirer en entier sans que la tête ne reste accrochée dans la peau. Et si votre chien s'est promené à vos côtés, faites de même : cherchez et ôtez ! Puis désinfectez la zone d'insertion.

En cas d'apparition dans les jours ou semaines qui suivent de rougeurs autour du point d'accroche de la tique, consultez sans tarder votre médecin qui vous prescrira un traitement adapté.

La maladie de Lyme, loin d'être rare, est actuellement en forte expansion et chaque année en France 27 000 nouveaux cas sont officiellement identifiés. Mais le diagnostic est souvent difficile à établir et c'est ainsi qu'en Allemagne, où les tests sérologiques sont plus précis, le nombre de patients atteints et traités est proche de 100 000 par an...

Depuis 2014, les autorités sanitaires et politiques françaises, ainsi que les médias sont régulièrement saisis du problème. Mais la prévention reste encore trop limitée.

